

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Laurie-Anne Robert

<https://www.cadre21.org/membres/62de6646cd933a8364c7084d>

Date d'obtention : 2021-03-12 15:21:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

la méthode d'intervention sexto nous permet de mieux intervenir auprès des gens qui ont un problème en liens avec des sexto. elle permet a l'intervenant d'intervenir avec la méthode idéal pour géré la situation et récolter tout les informations nécessaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

elle va me permettre de développer de meilleur moyen pour géré une situation qui implique les sexto

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

je ferai attention a mes fait et geste et à ce qu'ils me disent pour être certaine que l'intégralité de l'intervention est légale et bien faites.